Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 19 décembre 2018, à 19 heures 00.

Étaient présents : MM Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;

Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;

Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;

Mario Groleau, maire de Tring-Jonction; Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;

Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables

François Veilleux, maire de Beauceville

Mmes Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;

Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet et maire de Saint-Victor.

Étaient aussi présents : Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jonathan V. Bolduc constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de l'assemblée	
2.	Adoption de l'ordre du jour	
3.	Adoption du procès-verbal du conseil de la MRC Robert-Cliche	
	3.1 Séance régulière du 28 novembre 2018	
4.	Administration et finances	
	4.1 Liste des comptes à payer	
	4.2 Signature – Entente Projet ARTERRE	
	4.3 Service 1 ^{re} ligne – Avocats	
	4.4 Adoption règlement 204-18 – Code d'éthique et de déontologie	
	4.5 Adoption règlement 205-18 – Traitement des élus municipaux	
	4.6 Adoption règlement 206-18 – Quotes-parts 2019	
	4.7 Administrateur des comptes chez Desjardins	
5.	Cours d'eau	
	5.1 Nettoyage de la rivière Calway	
6.	Développement économique et social	
	6.1 Facebook	
	6.2 Adoption 2019-2020 FSPS	
	6.3 Aide financière Fonds culturel 2019	
7.	Affaires nouvelles	
8.	Période de questions	
9.	Levée de la séance	

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE

3.1 Séance régulière du 28 novembre 2018

SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018 soit adopté, tel que transmis.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Liste des comptes à payer

SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la liste des comptes (comme si au long reproduit) soit adoptée et que le directeur général soit mandaté pour effectuer le paiement :

Liste des comptes du 19 décembre 2018

661 311.99 \$

4.2 Signature - Entente Projet ARTERRE

ATTENDU QUE le projet « Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches » a été accepté par le comité de sélection des projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) le 6 mars 2018;

ATTENDU QUE ce projet permettra d'offrir le service provincial L'ARTERRE sur l'ensemble du territoire des dix (10) MRC/Ville de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet est l'organisme porteur du projet;

ATTENDU QU'une entente de partenariat doit être établie entre la MRC de L'Islet et les 9 autres MRC/ville de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE cette entente de partenariat précise les engagements entre la MRC de L'Islet et les 9 autres MRC/ville de la Chaudière-Appalaches en ce qui concerne le projet «Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches »;

- 6522-18 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que :
 - le conseil de la MRC Robert-Cliche accepte de défrayer sa part du coût du projet (20 % du coût total du projet, divisé par 9 MRC et la Ville de Lévis) qui n'est pas financé par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);
 - le conseil de la MRC Robert-Cliche autorise le directeur général à signer l'entente de partenariat entre la MRC de L'Islet et les 9 autres MRC/ville de la Chaudière-Appalaches en ce qui concerne le projet « Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches ».

4.3 Avocats - 1^{re} ligne

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a une entente de première ligne pour service juridique;

ATTENDU QU'après quelques négociations avec Morency avocats, nous aurions un service juridique de 1^{re} ligne à 1 500 \$ (+tx) pour l'année 2019;

SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité de retenir l'offre de Morency avocats pour un service juridique de 1^{re} ligne à 1500\$ (+tx) pour l'année 2019 selon l'offre déposée.

4.4 Adoption du règlement 204-18 - Code d'éthique et de déontologie

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance du conseil du 14 novembre 2018;

ATTENDU QU'un Projet de règlement a également été déposé et présenté à la séance du Conseil du 14 novembre 2018;

SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 204-18 relatif au Code d'éthique et de déontologie de la MRC Robert-Cliche.

4.5 Adoption du règlement 205-18 – Traitement des élus municipaux

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance du conseil du 28 novembre 2018;

ATTENDU QU'un Projet de règlement a également été déposé et déposé à la séance du Conseil du 28 novembre 2018;

ATTENDU QU'un avis publique a été publié dans un journal distribué sur le territoire selon les modalités prévues à la loi;

SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 205-18 relatif au traitement des élus municipaux de la MRC Robert-Cliche.

4.6 Adoption du règlement 206-18 – Quotes-parts 2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance du conseil du 28 novembre 2018;

ATTENDU QU'un Projet de règlement a également été déposé à la séance du Conseil du 28 novembre 2018;

SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 206-18 relatif aux quotes-parts 2019 pour la MRC Robert-Cliche.

4.7 Administrateur des comptes chez Desjardins

ATTENDU QUE Desjardins exige une résolution pour modifier les signataires et les administrateurs de comptes;

SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que monsieur Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier, soit désigné le gestionnaire principal des comptes bancaires de la MRC Robert-Cliche en remplacement de M. Rénal Roy.

5. COURS D'EAU

5.1 Nettoyage de la rivière Callway

ATTENDU QUE les dispositions des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE l'article 104 indique que toute municipalité régionale de comté doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

ATTENDU QUE l'article 105 indique que toute municipalité régionale de comté peut adopter des règlements pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances;

ATTENDU QUE le règlement no. 111-06 précise que toute obstruction au libre écoulement de l'eau dans un cours d'eau doit être enlevée;

ATTENDU QUE le règlement no. 111-06 précise les modalités de répartition et de recouvrement des coûts relatifs aux travaux dans les cours d'eau;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce a compétence dans le recouvrement des créances des travaux décrétés par la MRC;

ATTENDU QUE les travaux consistent à enlever les arbres et les roches dans le cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC devra obtenir la permission des ministères pour l'enlèvement des roches;

ATTENDU QUE la MRC a avisé les propriétaires d'enlever les arbres qui nuisent à l'écoulement des eaux et qu'en cas d'inaction des propriétaires, la MRC pourra enlever ces arbres;

6528-18 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser et décréter les travaux d'enlèvement des arbres qui nuisent à l'écoulement des eaux de la rivière Calway entre le pont de la rue des Chutes-Claway et la rivière Chaudière;
- Conditionnel à l'obtention des permissions requises des ministères, d'autoriser et décréter les travaux d'enlèvement des roches qui nuisent à l'écoulement des eaux de la rivière Calway entre le pont de la rue des Chutes-Claway et le pont de la route 173;
- D'autoriser le directeur général à accorder les contrats requis pour l'exécution de la présente résolution et de signer tous les documents relatifs aux demandes d'autorisations gouvernementales qui pourraient être requises;
- D'autoriser le directeur général à refacturer la municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce pour les coûts rattachés aux travaux.

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

6.1 Facebook

ATTENDU QUE le compte Facebook de la MRC Robert-Cliche a été suspendu temporairement le 09 mai 2018 avec la résolution 6359-18;

ATTENDU QUE la MRC désire réactiver le compte Facebook;

SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité des membres de la MRC Robert-Cliche d'abroger la résolution 6359-18.

6.2 Adoption 2019 - 2020 FSPS

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a signé une entente avec le gouvernement du Québec dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente, la MRC Robert-Cliche a mis en place une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE cette politique, visant à déterminer les mesures d'aide disponibles pour le développement et l'émergence de projets, doit être mise à jour annuellement;

ATTENDU QUE le comité de la ruralité s'est réuni le 4 décembre dernier pour en faire la révision et y apporter des précisions pour l'année 2019 – 2020;

- 6530-18 EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité :
 - Que le Conseil adopte la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année 2019 – 2020 telle que révisée par le comité de la ruralité.
 - Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit mandaté à signer, pour et au nom de la MRC Robert-Cliche, les protocoles d'entente avec les promoteurs concernant les projets retenus dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants.

6.3 Aide financière Fonds culturel 2019

ATTENDU QUE La MRC Robert-Cliche a adopté sa politique de développement culturel en 2005;

ATTENDU QUE La MRC Robert-Cliche a convenu et signé une entente de développement culturel triennale (2018-2020) avec le Ministère de la Culture et des Communications et que son plan d'action comprend 5 projets régionaux à réaliser sur son territoire;

ATTENDU QUE parmi ces projets figure le fonds culturel qui vise à soutenir financièrement les initiatives culturelles des organismes et municipalités du territoire. Un appel de projet et prévu pour chaque année de l'entente avec un montant disponible de 15 000\$;

ATTENDU QUE pour l'année 2019 un appel de projets s'est tenu dans le milieu en octobre / novembre 2018 pour une enveloppe totalisant 16 105\$ (enveloppe de base

et résiduelle de 2018);

ATTENDU QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude des projets présentés le 10 décembre dernier sur la base des critères d'admissibilité du Fonds;

6531-18 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité :

• QUE le conseil approuve l'attribution des montants consentis pour les projets suivants :

Promoteur	Projet	Recommandé
Municipalité de Saint-Séverin	Promenade avec un conteur	2 000\$
Musée Marius-Barbeau	Marius Beauce illustre beauceron	3 000\$
Association Moulin des	Origines de la Beauce Joseloise	2 155\$
Fermes		
FADOQ Saint-Jules	Contes et légendes de Saint-Jules	2 500\$
Ville de Saint-Joseph-de-	Programmation spéciale 25e	1 500\$
Beauce	anniversaire de la bibliothèque	
Municipalité de Saint-Victor	Œuvre sculpturale	2 500\$
Ville de Beauceville	Mardi musical	2 450\$
TOTAL (disponible : 16 10	5\$)	16 105\$

 QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit mandaté à signer, pour et au nom de la MRC Robert-Cliche, les protocoles d'entente avec les promoteurs concernant les projets retenus dans le cadre du Fonds culturel.

7. AFFAIRES NOUVELLES

(aucun sujet)

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune question)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 heures 29.

Jonathan V. Bolduc	Jacques Bussières
Préfet	Directeur général et